



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
du Mercredi 4 décembre 2024 à 18 heures 30**

**1. Désignation du secrétaire de séance : M. Christian
BRANDTNER**

Approbation du PV de la séance du 25.11.2024

Etaient présents : Mesdames REYNAUD – DOMEIZEL - GARCIN – KURKDJIAN – REVERSAT – PIGASSOU – LAFON Nathalie – LUCCHINI – COUTON- BERNAYS- RICCI- LAFOND Martine

Messieurs GUI-SPENGLER – AUBOIS — GARCIA – BOREL – BRANDTNER– GERMAIN — SEGURRA – MOUREN- OLIVE –VIAL

Etaient excusés : MME DUMONTIER (pouvoir à M. BRANDTNER) - MM GAGGIOLI (pouvoir à M GUI-SPENGLER) - RASTELLO (pouvoir à G.COUTON)- GROUILLER (pouvoir à M. AUBOIS) – BRETTE (pouvoir à M. VIAL)

Le quorum est atteint.

**1 – Acquisition d'immeuble parcelles cadastrées
section H n° 1077 et H n° 369**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la politique foncière communale de revitalisation du cœur de village en vue de la création de logements, de commerces de proximités et d'équipements publics, l'Etablissement Public Foncier PACA s'est porté acquéreur pour le compte de la commune de La Tour d'Aigues entre autres, des deux immeubles ci-après :

- ✓ Une remise au boulevard de Verdun parcelle cadastrée section H n° 1077,
- ✓ Un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 1 boulevard de la République parcelle cadastrée section H n° 369.

Monsieur le Maire propose d'acheter ces biens au prix de cession calculé par l'Etablissement Public Foncier PACA conformément à la convention d'intervention foncière au prix de 63 951,86 € pour la parcelle H n° 1077 et de 69 351,50 euros pour la parcelle H n° 369.

Il propose également de désigner l'Office Notarial de La Tour d'Aigues pour établir l'acte et de l'autoriser à régler les frais correspondants par prélèvement sur le budget communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

A approuvé l'acquisition des parcelles précitées au prix de cession calculé par l'Etablissement Public Foncier PACA conformément à la convention d'intervention foncière au prix de 63 951,86 € pour la parcelle H n° 1077 et de 69 351,50 euros pour la parcelle H n° 369

A désigné l'Office Notarial de La Tour d'Aigues pour établir les actes

A autorisé Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et toutes pièces se rapportant à ces acquisitions, et à régler les frais correspondants par prélèvement sur le budget communal.

2 – Cession d'immeuble parcelle cadastrée section H n° 657

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de La Tour d'Aigues a acheté un immeuble sis 136 rue du Docteur Medvédowsky à La Tour d'Aigues (parcelle H n° 657).

Cet immeuble en R+2 à une superficie cadastrale de 360 m². Il est fort vétuste. La commune a rencontré le bailleur social Grand Delta Habitat pour lui proposer de réhabiliter ce bâtiment.

Grand Delta Habitat propose de réaliser un programme de 5 logements (2 T2, 2 T3, 1 T4) en conservant du stationnement en rez-de-chaussée et une écriture architecturale traditionnelle d'immeuble villageois.

Grand Delta Habitat propose d'acquérir cet immeuble pour la somme de 180 000 euros.

Monsieur le Maire vous propose de céder ce bien à ce prix sous réserve de l'accord du Service du Domaine et sous réserve que le projet qui doit être réalisé reçoive l'avis favorable de la Commune de La Tour d'Aigues représentée par son Maire sur toutes ses composantes (typologie, stationnements, ouvertures, architecture, etc.) et notamment selon les demandes formulées ou qui seront formulées par la commune tout au long de l'élaboration du projet (entre autres pas d'ouverture dans le mur en limite de la parcelle H 662) Monsieur le Maire vous propose de l'autoriser à signer la promesse de vente (puis l'acte de cession si les réserves émises par les deux parties sont levées) qui seront établis par l'Office Notarial de La Tour d'Aigues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

A accepté de céder l'immeuble sis 136 rue du Docteur Medvédowsky au prix de 180 000 euros sous réserve de l'accord du Service du Domaine et sous réserve que le projet qui doit être réalisé reçoive l'avis favorable de la Commune de La Tour d'Aigues représentée par son Maire sur toutes ses composantes (typologie, stationnements, ouvertures, architecture, etc.) et notamment selon les demandes formulées (entre autres pas d'ouverture dans le mur en limite de la parcelle H 662) ou qui seront formulées par la commune tout au long de l'élaboration du projet.

A autorisé Monsieur le Maire à signer la promesse de vente (puis l'acte de cession si les réserves émises par les deux parties sont levées) qui seront établis par l'Office Notarial de La Tour d'Aigues.

3 – Aménagement de la place du Château – présentation pour avis des projets des lauréats

Rapporteur : Monsieur le Maire

En vue de l'aménagement de la place Jean Jaurès dite du « Château » et de ses abords, la commune de La Tour d'Aigues a lancé un concours de maîtrise d'œuvre afin de choisir une équipe de professionnels conduite par un architecte mandataire pour élaborer le projet et suivre le chantier.

Le jury a retenu 3 équipes lesquelles ont remis un projet au stade d'esquisse comme demandé dans le cahier des charges de la consultation. Suite à la remise de ces esquisses le jury a classé les propositions. Monsieur le Maire a souhaité engager des négociations avec les deux premiers, à savoir :

- ✓ l'équipe de maîtrise d'œuvre classée n°1 dont le mandataire est Archiles Scop ARL, 5 cours Jean Ballard, 13001 Marseille,
- ✓ l'équipe de maîtrise d'œuvre classée n° 2 dont le mandataire est SARL Atelier des Architectes Pirollet Associés, 52 avenue de Bretagne, 13600 La Ciotat.

Les caractéristiques principales des propositions techniques et financières des deux lauréats ont été jointes en annexe de la convocation du conseil municipal.

Par délibération n° 006-23 en date du 18 mars 2023, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire « notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement

des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Toutefois, Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal sur les deux projets présentés avant toute décision

Il est procédé par diaporama à :

- ✓ la présentation synthétique du projet Archiles Scop ARL, 5 cours Jean Ballard, 13001 Marseille,
- ✓ la présentation synthétique du projet SARL Atelier des Architectes Pirollet Associés, 52 avenue de Bretagne, 13600 La Ciotat

Suit un échange de questions/réponses entre les conseillers et Monsieur le Maire sur le contenu des 2 projets Monsieur le Maire demande ensuite à chaque conseiller de déterminer sa préférence entre le projet 1 ou le projet 2

Les conseillers municipaux s'expriment individuellement

Avec 5 voix pour le projet n° 1 (ARCHILES), 21 voix pour le projet n° 2 (PIROLLET) et une abstention c'est le projet n° 2 (PIROLLET) qui est préféré à la majorité des voix.

4 – **Changement de dénomination de COTELUB**

Rapporteur : Monsieur Pierre AUBOIS

Par délibération en date du 31 octobre 2024, le Conseil Communautaire a décidé du changement de dénomination de « Communauté Territoriale Sud Luberon – COTELUB » en « Communauté de Communes Sud Luberon » et acte la modification des statuts en découlant.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le changement de dénomination et sur cette modification des statuts.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le changement de dénomination proposé.

5 – **Motion de soutien en faveur du lieutenant des pompiers Monsieur Raymond COSTE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Jean-François LOVISOLO m'a fait part du courrier qu'il a adressé au SDIS 84 en soutien au Lieutenant Raymond COSTE pour sa promotion, à la veille de son départ à la retraite, au grade de capitaine. Monsieur Raymond COSTE, c'est 40 ans d'engagement en tant que sapeur-pompier volontaire au sein de la caserne de La Tour d'Aigues, dont 9 en tant que chef de centre où il a particulièrement œuvré pour faire évoluer les missions des sapeurs-pompiers et créer une dynamique et une cohésion des personnels particulièrement utiles pour une bonne exécution des interventions.

Monsieur le Maire a proposé d'adopter une motion de soutien à la promotion du Lieutenant Raymond COSTE au grade de capitaine pour son action et son dévouement remarquables, souvent au préjudice de ses vies personnelle et professionnelle, en faveur du service public.

MM. VIAL – BRETTE (pouvoir à M. VIAL) et Madame Martine LAFOND font part de leur décision de ne pas prendre part au vote

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention : F.RICCI) adopte la motion de soutien proposée.

La séance est levée à 20 h 30

François-Xavier GUISS-SPENGLER,
Maire



Christian BRANDTNER,
Secrétaire de séance,